PRÉFET
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau du Contrôle de Légalité
SA

Arrêté préfectoral
Dotation Spéciale Instituteurs

Exercice 2023

Le Préfet de la Savoie
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier des Palmes Académiques

VU les articles L.2334-26 à L.2334-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la circulaire Intérieur NOR/MCT/B/06/00079/C / Finances n° CD-3291 du 21 novembre 2006,
VU la note d'information du 20 novembre 2023 concernant la répartition de la DSI,

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1er : Une somme de **2 808 €** est attribuée à la commune de Les Belleville (73257) au titre de la Dotation Spéciale Instituteurs (DSI) pour l'exercice 2023.

Article 2 : Cette somme fera l'objet d'un versement unique au bénéficiaire et l'imputation budgétaire et comptable s'effectuera selon les modalités suivantes :

Libellé de la dotation	Compte à débiter (DDFIP)	Code CDR	Colbert/ Chorus	Compte à créditer (bénéficiaire)
Dotation Spéciale Instituteurs	465.1200000	COL1901000	interfacée	743

Article 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture et la Directrice Départementale des Finances Publiques sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: En application des dispositions des articles R 414-6, R.421-1, R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa notification, notamment via l'application "TELERECOURS citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Chambéry, le 29 NOV 2023
LE PRÉFET,

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale

Laurence TUR

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr